



Achat d ' un appartement en copropriete

Par **bodin**, le **21/12/2008** à **16:26**

apres avoir signe le compromis de vente je decouvre que mon vendeur m' a , volontairement , dissimule que "mes " futurs voisins etaient des gens dangereux et que le syndic avait eu l' accord des autres coproprietaires pour engager des poursuites penales à leur encontre
Puis - je faire annuler cet achat et recuperer les 10 % que j'ai versée lors de la signature du compromis ?